

Pour un développement éolien au service de la société québécoise et d'un avenir viable

Mémoire déposé à la commission du BAPE sur le projet de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny



1^{er} juillet 2025

Louise Morand

NOTE LIMINAIRE

Le RVÉQ compte parmi les nombreuses organisations, groupes citoyens, membres de la société civile, scientifiques et experts qui ont adressé au gouvernement une demande de BAPE générique sur la filière éolienne. L'examen à la pièce des projets éoliens au Québec ne permet pas de rendre compte des effets cumulatifs du développement éolien, sur les plans environnemental, économique, social, d'aménagement du territoire et climatique. Le présent BAPE sur les projets éoliens St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny nous semble un pis-aller auquel nous acceptons de participer tout en demeurant en attente d'une meilleure approche consultative en lien avec un plan de gestion intégré des ressources énergétiques pour la décarbonation de l'économie québécoise.

Le RVÉQ soutient la coalition qui s'oppose aux projets éoliens tels qu'ils sont développés présentement par Hydro-Québec avec le soutien du gouvernement de la CAQ (voir le communiqué de la coalition à l'annexe 1). Nous sommes toutefois favorables au développement de la filière éolienne si les projets demeurent de propriété publique, s'ils servent spécifiquement à remplacer les énergies fossiles et si les projets de parcs éoliens reçoivent le consentement des populations locales.

1. PRÉSENTATION

Le Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ) est un regroupement de comités citoyens dont les membres sont établis à travers tout le Québec, des Îles-de-la-Madeleine à Gatineau et l'Abitibi.

Le Regroupement Vigilance Énergie Québec prend fait et cause pour une transition axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociales. Le RVÉQ rassemble des groupes citoyens qui exercent une vigilance sur la question des énergies fossiles (charbon, hydrocarbures et nucléaire) et de la transition énergétique. Le RVÉQ promeut la décarbonation de la société québécoise par le recours aux énergies renouvelables et à des politiques en phase avec la science du climat et une utilisation raisonnée de l'énergie. Nous défendons un modèle de gestion publique où les citoyens ont prise sur les décisions affectant leurs milieux de vie.

Le RVÉQ est présent auprès de plusieurs groupes de travail et organismes.¹

¹ Le RVHQ est notamment présent au sein du Front commun pour la transition énergétique, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ), le Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec, la

Table des matières

Les projets éoliens St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny	3
1- Un développement contraire aux avis scientifiques sur l'adaptation aux changements climatiques	3
2- Insuffisance des études d'impacts et développement contraire aux règles de protection des espèces menacées et de la santé.	6
3- Insuffisance des mécanismes de surveillance	8
4- Mauvais emplacement pour un développement structurant de la filière éolienne .	9
5- Mauvais modèle d'affaire	12
6- Faux prétexte de la transition énergétique	14
7- Absence d'acceptabilité sociale.....	16
8- Conclusion	17
Annexe 1: Une levée de boucliers contre le développement éolien antidémocratique	18

Les projets éoliens St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny

Le Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ) s'oppose fermement aux projets de parcs éolien St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny pour les raisons suivantes :

1- Un développement contraire aux avis scientifiques sur l'adaptation aux changements climatiques

Coalition large sur l'énergie (CLÉ), Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique (TJC), Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY). Cette liste n'est pas exhaustive. Quelques références : <https://www.rveq.ca/> <https://www.pourlatransitionenergetique.org/> <https://collectif-scientifique-enjeux-energetiques-quebec.org/>

Le consortium Ouranos et le Groupe d'experts en adaptation au changement climatique (DEA) ont avisé le gouvernement de l'importance d'accroître la protection des écosystèmes et de la biodiversité et de stopper l'artificialisation des sols, afin de favoriser une meilleure adaptation au réchauffement climatique. Pour limiter l'ampleur des catastrophes à venir, il faut viser « un objectif de zéro artificialisation » des sols.² Construire un parc éolien en milieu forestier est radicalement contraire à ces prescriptions.

Le fractionnement de la canopée et la destruction de milieux humides affaiblit la capacité des forêts à résister aux sécheresses et aux invasions d'insectes ravageurs, ce qui diminue d'autant leur résilience contre le réchauffement du climat et, par le fait même, la qualité des services écosystémiques qu'ils nous procurent pour assurer notre propre adaptation aux crises annoncées.³

Les méga incendies de forêt auxquels nous assistons depuis plusieurs années, au Québec, au Canada et un peu partout dans le monde, sont des indicateurs d'un point de basculement pour les forêts qu'il faut à tout prix réfréner. Selon la biologiste experte des forêts, Catherine Potvin, il faut protéger les forêts qui nous restent. « Nous avons besoin d'un gros, gros, gros chantier pour augmenter la résilience de notre forêt. »⁴ Détruire des milieux humides et installer un parc d'éoliennes dans une forêt est complètement à l'opposé de cet effort.

Ajoutons que, entre toutes les forêts situées sur notre territoire, les forêts tempérées directement visées par les projets éoliens actuels sont les plus

² <https://www.ledevoir.com/environnement/836590/crise-climatique-laisse-entrevoir-avenir-incertain-quebec?>

³ Pierre Drapeau, Alain Leduc, Sylvie Gauthier, Yan Boulanger, Daniel Kneeshaw et Yves Bergeron (2022). L'avenir incertain de la forêt boréale commerciale et de sa biodiversité dans un contexte de changements climatiques. Le rôle clé des forêts âgées. Dans Mendez, A.Z., Bissonnette, J.F., Dupras, J. (Dir.). *Une économie écologique pour le Québec. Comment opérationnaliser une nécessaire transition*. Québec : Presses de l'Université du Québec, pp105-131.

⁴ https://www.ledevoir.com/societe/795590/gaz-carbonique-vers-une-foret-boreale-emettrice-de-carbone-plutot-qu-eponge?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra

performantes en matière de séquestrations du carbone.⁵ La forêt boréale ayant atteint un «seuil limite»⁶ causé par le réchauffement climatique, il faut impérativement préserver les forêts qui nous restent, dont les forêts matures avec leurs milieux humides. Ces mises en garde sérieuses devraient être prises en considération dans l'analyse de l'emplacement des projets de parc éoliens.

Nous devons tenir compte du fait qu'il n'est plus assuré que les forêts que l'on coupe aujourd'hui pourront se régénérer comme avant. Les conditions pédoclimatiques qui ont permis aux forêts de se développer et de se maintenir à travers l'Holocène - l'ère géologique couvrant les 120 derniers siècles - ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Les scientifiques insistent sur l'importance de préserver les milieux humides et de conserver les forêts anciennes.⁷ Faire fi des recommandations des scientifiques spécialistes de la lutte aux changements climatiques et des forêts c'est faire preuve d'un déni de la science.

Favoriser un développement industriel gourmand en minerais de plus en plus rares – augmentant encore la pression extractiviste - au détriment des milieux naturels sous couvert de transition relève au mieux de la mythologie. Il s'agit certainement d'un aveuglement volontaire que les pouvoirs publics et groupes d'intérêts s'ingénient malheureusement à vouloir rendre collectif. Mais d'autres solutions existent pour une économie responsable respectant les limites planétaires. Les développements éoliens en milieux habités, agricoles et forestiers peuvent être évités.

Il existe des alternatives pour une transition énergétique respectueuse des écosystèmes et des populations. Un BAPE générique sur la filière éolienne pourrait mettre ces alternatives en valeur. Un large débat public sur l'avenir énergétique est nécessaire avant d'aller de l'avant avec l'implantation de nouveaux parcs éoliens.

⁵ Beverly E.Law (2022). Les forêts boréales et tempérées. Dans Thunberg, G. (Dir.). *Le grand livre du climat*. (traduit de l'anglais). Kero (Calmann-Lévy), pp.102-105.

⁶ <https://www.ledevoir.com/societe/795590/gaz-carbonique-vers-une-foret-boreale-emettrice-de-carbone-plutot-qu-eponge?>

⁷ Pierre Drapeau, Alain Leduc, Sylvie Gauthier, Yan Boulanger, Daniel Kneeshaw et Yves Bergeron (2022). L'avenir incertain de la forêt boréale commerciale et de sa biodiversité dans un contexte de changements climatiques. Le rôle clé des forêts âgées. Dans Mendez, A.Z., Bissonnette, J.F., Dupras, J. (Dir.). *Une économie écologique pour le Québec. Comment opérationnaliser une nécessaire transition*. Québec : Presses de l'Université du Québec, pp105-131.

2- Insuffisance des études d'impacts et développement contraire aux règles de protection des espèces menacées et à la santé.

Il est préoccupant de constater, à la lecture des rapports d'études d'impacts des projets⁸, que les impacts potentiellement négatifs de la construction d'éoliennes sur l'avifaune et les chiroptères seront étudiés durant la phase d'exploitation seulement. C'est-à-dire une fois que les écosystèmes seront bouleversés et qu'il ne sera plus possible de revenir en arrière.

Pourtant, la loi sur les espèces menacées prévoit qu'il est interdit de perturber l'habitat d'une espèce à statut.⁹ La norme du développement durable «éviter-réduire-compenser» devrait s'appliquer dans le cas des projets éoliens actuels, en obligeant les promoteurs à éviter les sites importants pour la biodiversité que sont les forêts tempérées et les habitats d'espèces menacées. Voir plus bas le point 4 de ce mémoire concernant les meilleurs emplacements pour l'installation d'éoliennes.

La nuisance due au bruit des éoliennes sur l'avifaune et les chiroptères est minimisée dans les études d'impacts. Une étude (Shanon et al. 2016)¹⁰ démontre que le seuil de nuisance pour les oiseaux s'établit autour de 40 à 50 dBA. Or, le fonctionnement normal d'une éolienne de 6 MW produit un bruit de 104.3 dBA¹¹. Nous pouvons donc inférer que le niveau de bruit sera une source de dérangement permanent pour la faune qui fréquente le territoire.

Autre élément de banalisation préoccupant: la perturbation du milieu forestier. Il faut près de 80 ans pour qu'un arbre parvienne à maturité. Pour que le déboisement effectué pour la construction des éoliennes soit quelque peu réparé par la repousse d'une nouvelle génération d'arbres, il faudrait davantage de temps que la durée d'exploitation du projet. Ainsi, contrairement à ce qu'on peut lire dans les études d'impacts, si on tient compte du temps qu'il faut pour la régénération, nous pouvons conclure que les centaines d'hectares de forêts affectés par les différentes

⁸ <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000719172> et <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000721977>

⁹ Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/E-12.01>

¹⁰ Shannon, G., M. F. McKenna, L. M. Angeloni, K. R. Crooks, K. M. Fristrup, E. Brown, *et al.* (2016). A synthesis of two decades of research documenting the effects of noise on wildlife. *Biological Reviews*, 91 (4): 982-1005.

¹¹ FD PR6 Résumé, p.5

phases de construction, opération et démantèlement des éoliennes seront perturbés pendant plus d'un demi-siècle.

Aucune analyse des risques concernant la fragmentation du couvert forestier par les routes et chemins pour la construction, l'entretien et le démontage des éoliennes, n'est menée dans les études d'impacts, malgré les effets négatifs importants reconnus dans la littérature scientifique. La fonction écosystémiques des corridors forestiers n'est pas prise en considération par le promoteur. Ce qui est une grave lacune.

En contexte de changement climatique, le fractionnement de la canopée pose une menace sérieuse à l'équilibre de tout l'écosystème parce qu'il accentue la pénétration de la chaleur, la sécheresse, le vent et les insectes possiblement ravageurs en plus des risques d'incendies et d'inondations. L'implantation d'éoliennes fragilise la forêt et la biodiversité qui l'habite.

Les scientifiques ont déjà annoncé une invasion prochaine probable du longicorne asiatique qui menace les érablières.¹² Les parcs éolien St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny serviront-ils de porte d'entrée à ce ravageur pour les érablières riveraines ? C'est une question qu'il est légitime de se poser.

Aucune information n'est apportée dans les études d'impacts sur la microfaune pourtant essentielle au maintien de l'équilibre de la biodiversité végétale et animale. Aucune information n'est donnée concernant les impacts cumulatifs de la multiplication des parcs éoliens en territoires habités, agricoles et forestiers. Tout ce manque d'information devrait commander un principe de précaution et l'instauration d'un moratoire sur tout nouveau développement de parc éolien en milieux forestiers, agricoles ou habités avant la tenue d'évaluations environnementales stratégiques ou un BAPE générique sur la filière éolienne.

L'expert en prévention des maladies infectieuses, Benjamin Roche, a rappelé l'importance du rôle des forêts pour la santé humaine, notamment pour empêcher la propagation de virus.¹³ La protection de l'habitat des chauves-souris joue un rôle majeur dans le contrôle des insectes ravageurs et vecteurs de maladies pour le bénéfice de toute la biodiversité.

¹² <https://www.quebecscience.qc.ca/parteneriat/sos-forets-quebecoises-menacees/>

¹³ <https://www.tilt.fr/articles/quel-lien-entre-les-nouvelles-maladies-et-la-sante-des-forets>

La protection de ces écosystèmes est d'autant plus importante que les impacts du réchauffement climatique ont aussi des répercussions sur la santé animale. Conserver une barrière naturelle qui limite les contacts entre les espèces animales sauvages et l'humain est un élément de résilience bénéfique pour toute la société québécoise. C'est un service écosystémique qu'il faut désormais impérativement préserver.

D'autre part, l'Institut national de la santé publique (INSPQ) reconnaît qu'il existe des lacunes dans notre connaissance des facteurs concernant la perception de la nuisance sonore des éoliennes.¹⁴ Des chercheurs soutiennent que l'effet de phase provoqué par le passage des pales devant le mât de l'éolienne, qui n'entre pas dans la mesure du bruit en dbA, pourrait être un facteur méconnu de nuisance sonore.¹⁵ On peut questionner à ce propos la cohérence des normes régissant les distances séparatrices des éoliennes entre les espaces de villégiature qui sont plus grandes que celles séparant les résidences.

Face à ces différents constats, le principe de précaution devrait s'appliquer. Ce qui éviterait des situations vécues dans Chaudière-Appalaches comme en France, alors que des citoyens font appel aux tribunaux pour réclamer le démantèlement des tours éoliennes en raison des nuisances ressenties.¹⁶

3- Insuffisance des mécanismes de surveillance

Le choix des firmes qui réalisent les différentes études d'impacts et les suivis environnementaux des projets éoliens sont laissés à la discrétion du promoteur. C'est à lui également qu'incombe la responsabilité de rapporter les mortalités éventuelles dues aux éoliennes. Aucune instance indépendante n'est mandatée pour que les citoyens qui fréquentent le territoire puissent jouer un rôle dans la surveillance des impacts des éoliennes sur la faune, les écosystèmes et la communauté. Les revenus anticipés de la rente éolienne pour le promoteur privé sont confidentiels. Toutes ces lacunes, et bien d'autres encore liées au cadre

¹⁴ <https://www.inspq.qc.ca/publications/1633>

¹⁵ <https://www.wsp.com/en-gb/insights/wind-turbine-noise-report>

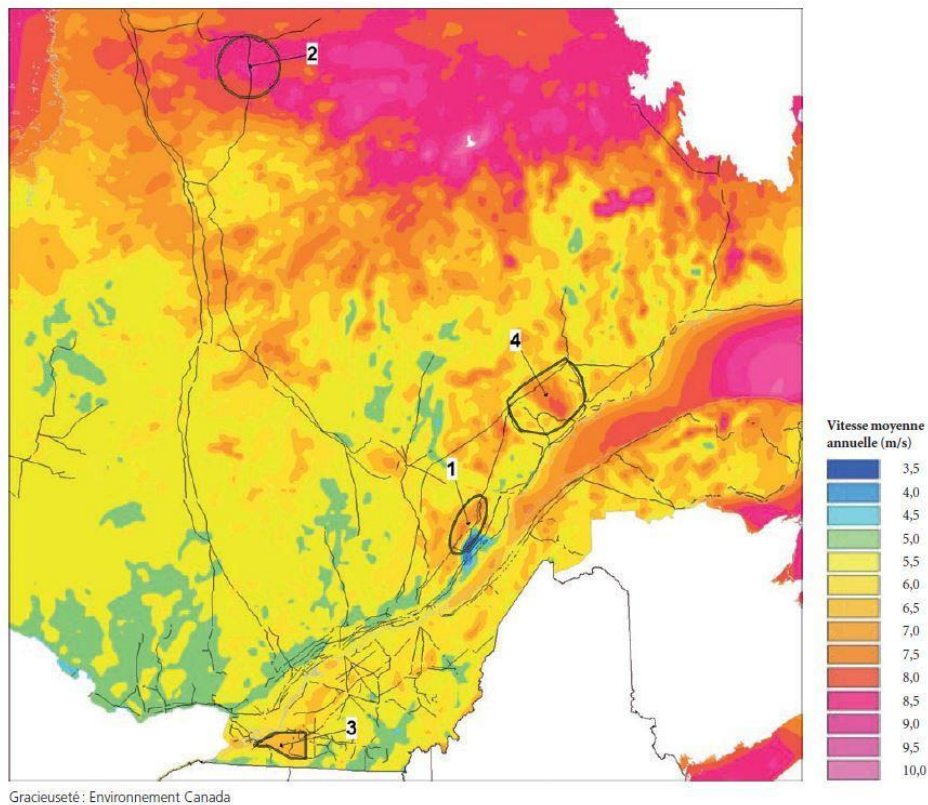
¹⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/720300/eoliennes-demande-recours-collectif-saint-jean-de-brebeuf>

juridique et la «gouvernance» des projets,¹⁷ dénotent un manque de transparence et ouvrent la voie à des situations d’abus et de conflits d’intérêt préjudiciables pour la biodiversité, l’économie, la cohésion sociale et la santé des populations.

4- Mauvais emplacement pour un développement structurant de la filière éolienne

Dans leur livre phare sur l’éolien au Québec, les experts Bernard Saulnier et Réal Reid font valoir la richesse du potentiel éolien québécois au Nord du 55^{ème} parallèle. Des gisements éoliens particulièrement importants sont situés à proximité des lignes de transport d’Hydro-Québec près des barrages hydro-électriques de La Grande 4 – Laforge et de Manic-Outardes-Bersimis (voir la figure 6.7 extraite de Saulnier & Reid (2009), p.111).

FIGURE 6.7
Gisements éoliens ciblés à proximité des lignes de transport d’électricité (résolution de 5 km)



¹⁷ Voir à ce sujet Richard Langelier (2025). Le cadre juridico politique du développement éolien au Québec. Dans *L’action Nationale. Repenser l’éolien*. Vol. CXV, n^{os} 4-5, mai-juin 2025, pp.28-58. <https://action-nationale.qc.ca/auteur/richard-langelier/>

Selon les auteurs : « les deux meilleures cibles, les cibles 2 et 4 (régions de La Grande 4 – Laforge et de Manic-Outardes-Bersimis) combinées auraient un potentiel de l'ordre de 45 000 MW de capacité éolienne exploitable, pouvant produire quelque 148 TWh d'énergie éolienne annuellement. On notera également que les 96 TWh de la cible La Grande 4 – Laforge sont entièrement contenus dans un rayon de 40 km du réseau de transport existant. »¹⁸ En comparaison, les 376 MW des projet combinés de la Forêt domaniale de la MRC de Montmagny¹⁹ et de St-Paul-de-Montminy²⁰ apparaissent négligeables. D'autant plus si on tient compte que le facteur d'utilisation de l'éolien, tels qu'il est développé présentement au Québec, est de l'ordre de 35%²¹

La maximisation du potentiel éolien peut s'avérer importante pour l'avenir de l'industrie et la réussite de la transition énergétique en raison de la rareté grandissante des matériaux nécessaires à la construction des éoliennes, dont le cuivre, le cobalt et les terres rares.²² Le choix de l'emplacement des parc éoliens devrait valoriser les meilleurs gisements éoliens tout en minimisant le plus possible les impacts environnementaux et sociaux.

Comme l'ont démontré Reid & Saulnier²³, le développement de parcs éoliens près des grands barrages pourrait être réalisé à un coût compétitif par rapport à ceux des parcs situés plus au sud car la productivité plus élevée des gisements du grand nord compense les coûts attribuables à l'éloignement. Les impacts écologiques et sociaux sont toutefois beaucoup moindres. En effet, comme l'a souligné l'ex-journaliste en environnement et ex-vice-président du BAPE Louis-Gilles Francoeur²⁴,

¹⁸ Bernard Saulnier & Réal Reid (2009). *L'éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique*. Éditions MultiMondes, p.110.

¹⁹ FD PR6 Résumé, p.3,

²⁰ PR6 SPDM Résumé, p.6

²¹ Les surplus électriques au Québec 2020, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, p.21. https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2020/10/RAPPORT_SurplusElectQc.pdf

²² Voir à ce propos : Célia Izoard (2024). *La ruée minière au XXIe siècle. Enquête sur les métaux à l'ère de la transition*. Paris : Seuil. Voir également à propos des terres rares : <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/492-terres-rares-energies-renouvelables-et-stockage-d-energies.html>

²³ Reid & Saulnier, op.cit. p.278-279.

²⁴ Louis-Gilles Francoeur, L'éolien, vers une prise en charge collective du vent, colloque "*Une terre nourricière à protéger : vers une transition énergétique éclairée*". 28 octobre 2023 à Saint-Léonard-d'Aston. <https://www.youtube.com/watch?v=wSlDhHiboYU>

les écosystèmes près des grands barrages sont déjà artificialisés et ne requièrent que peu de transformations pour un ajout de capacités éoliennes. Le réseau de transport d'électricité d'Hydro Québec est déjà en place et des infrastructures de transport supplémentaires pourraient être réalisées à proximité de celles existantes, avec un impact minimal sur les paysages, les écosystèmes et les populations qui fréquentent le territoire.

Ces possibilités devraient être envisagées en tant qu'alternatives en lieu et place des projets de parcs éoliens St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny. L'argumentaire d'Hydro-Québec pour réfuter l'emplacement d'éolienne près des bassins des grands barrages (complexité, coûts et perte d'énergie, saturation du réseau de transport) ne résisterait pas à un examen sérieux.²⁵ Comme l'a démontré Robert Laplante, de l'Institut de recherche en économique contemporaine (IRÉC), la stratégie d'Hydro Québec dans le dossier éolien vise davantage à satisfaire l'appétit des promoteurs et investisseurs privés qu'au développement structurant d'une filière énergétiques apte à répondre aux besoins de la population dans une perspective à long terme.²⁶

Notons encore que, Selon une étude²⁷, des prévisions par modélisation démontrent que les ressources mondiales en énergie éolienne peuvent diminuer sous l'effet du changement climatique. Le potentiel éolien du sud du Québec devrait subir une baisse significative dans les décennies à venir :

« Il est important de noter que les régions ayant les plus grands marchés pour l'énergie éolienne devraient connaître des changements substantiels dans les ressources éoliennes en raison du changement climatique. En Amérique du Nord, les projections éoliennes dans le scénario d'émissions élevées prévoient une diminution ininterrompue de la densité de puissance éolienne, atteignant ~15 % à la fin du siècle actuel (Fig. 3). Cela se traduirait par un taux de variation annualisé d'environ -0,2 %, si l'on pouvait supposer une évolution linéaire. Ce déclin mondial de la densité de puissance éolienne est

²⁵ Par exemple, selon une étude de 2019 d'Hydro Québec, les pertes d'énergies liées au transport, sont évaluées à une moyenne de 5,36%, ce qui est minime. https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4096-2019/doc/R-4096-2019-B-0013-Demande-Piece-2019_08_02.pdf<https://studylibfr.com/doc/2792535/m%C3%A9thodologie-de-calcul-du-taux-de-pertes-de-transport>.

²⁶ Robert Laplante (2025). Récolter la tempête. Dans *L'action Nationale. Repenser l'éolien*. Vol. CXV, n^{os} 4-5, mai-juin 2025, pp.4-10. <https://action-nationale.qc.ca/editorial-recolter-la-tempete/>

²⁷ A. Martinez ^a, G. Iglesias. Global wind energy resources decline under climate change. *Energy*. Volume 288, 1 February 2024, 129765. Elsevier.<https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0360544223031596#sec3>

particulièrement intense dans des zones spécifiques : le Québec au Canada (40 %) et les Grandes Plaines aux États-Unis (25 %). En revanche, des augmentations de la densité de puissance éolienne (~20 %) sont prévues dans la baie d'Hudson et le passage du Nord – une extension de la croissance générale des ressources éoliennes dans les régions polaires. D'autres régions où des augmentations de la densité de puissance éolienne (jusqu'à 30 %) sont prévues se trouvent dans les tropiques (Amérique centrale et mer des Caraïbes). »²⁸

C'est pourquoi, encore une fois, un BAPE générique sur la filière éolienne est nécessaire avant d'aller de l'avant avec tout nouveau projet.

5- Mauvais modèle d'affaire

Les projets de parcs éoliens St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny, résultant de partenariats entre Kruger Énergie, EDF Renouvelables Canada inc. et l'Alliance de l'énergie de l'est S.E.C., marquent une dynamique de privatisation de la production d'électricité. Comme l'a souligné l'analyste indépendant en énergie Jean-François Blain²⁹, Hydro-Québec n'a aucunement besoin de partenaires tels que Kruger, EDF ou une MRC pour lever des capitaux, construire, administrer et exploiter des parcs éoliens. Le modèle d'affaire choisi pour le parc St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny fait en sorte que des actionnaires privés captureront une part importante des revenus d'exploitation.

Nous ignorons combien de millions seront engrangés par les multinationales en présence. Cependant, il est facile de constater que l'effet cumulatif de ce modèle d'affaire qui amène un exode massif des profits de l'éolien vers des compagnies privées remet en cause la mission publique d'Hydro-Québec et les choix de société ayant mené à la nationalisation de l'énergie. Cette menace à la mission d'Hydro-Québec est accentuée par le fait que c'est la société d'État qui a la charge d'assurer les services d'équilibrage afin de garantir l'intégration harmonieuse de la nouvelle production éolienne, en plus des coûts de maintenance des équipements et du

²⁸ Traduction de la citation par Google Translate.

²⁹ <https://pourunchoixclair.ca/2025/01/29/une-levee-de-boucliers-contre-le-developpement-eolien-antidemocratique/>

réseau dont profitent les compagnies privées éoliennes. Comme l'a souligné Johanne Dion³⁰ :

«Une analyse technico-économique récente révèle d'ailleurs qu'il existe un point critique au-delà duquel la charge supplémentaire rajoutée au réseau [d'Hydro Québec] pour équilibrage rendra le fonctionnement en pointe non rentable³¹».

La part grandissante du privé dans la production d'énergie éolienne prive la société d'État des revenus de la rente énergétique essentielle à sa pérennité et crée un manque à gagner pour le trésor public et, par le fait même, pour l'ensemble de la société québécoise qui bénéficie de la propriété publique de l'énergie pour le financement des services essentiels et qui permet à tous d'avoir accès à des services d'électricité à coûts abordables. De plus, Hydro-Québec possède une capacité d'emprunt qui lui permet de financer ses projets à meilleurs coûts que des compagnies privées ou une MRC.

Le modèle d'affaire du développement éolien actuel est donc un facteur de coûts additionnels pour les clients d'Hydro-Québec qui affecte toute la société québécoise. Selon l'IREC, le modèle d'affaire développé pour l'implantation de la filière éolienne au Québec a déjà occasionné un manque à gagner de 9,98 milliards de dollars à Hydro-Québec pour la période de 2006 à 2023.³² La politique énergétique du gouvernement Legault et le plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec jusqu'en 2035 laisse entrevoir, selon les experts, un déficit encore plus important pour les 20 prochaines années.³³ Alors qu'Hydro-Québec verse 75% de ses profits au gouvernement québécois, les profits perçus par Kruger et EDF seront fort probablement exportés vers des juridictions de complaisance, comme cela

³⁰ Johanne Dion (2025). *La voie vers une réussite collective. Vraiment? Questions d'importance sur la Stratégie de développement éolien «Tracer la voie vers une réussite collective»*. Dans *L'Action Nationale*. Vol.CXV, N^{os} 4-5, Mai-juin 2025, p.168.

³¹ Cecilia Laza, «Stratégie GDA pour augmenter la fiabilité des passages hydrauliques des groupes turbines-alternateurs», mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en génie industriel, Université du Québec à Trois-Rivières, Novembre 2021. Cité dans Johanne Dion (2025), op. cit.

³² https://cdn.cyberimpact.com/clients/39341/public/05b08379-fd5e-465d-b923-094a6e51b4b3/files/20240314%20La%20privatisation%20de%20l%E2%80%99C3%A9nergie%20%C3%A9olienne%20et%20l%E2%80%99impact%20sur%20la%20mission%20d%E2%80%99Hydro-Qu%C3%A9bec%20VFinale.pdf?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=La-privatisation-de-lenergie-eolienne-et-limpact-sur-la-mission-dHydro-Quebec

³³ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2021657/impact-tarifaire-grands-projets>

semble la norme au sein de ces grandes entreprises³⁴, au détriment de la population québécoise.

La libéralisation d'un service public aussi essentiel que l'électricité s'annonce d'autant plus nuisible que les chocs attendus de la crise climatique ne feront qu'augmenter la vulnérabilité des populations les plus démunies. Avec les hausses de tarifs d'électricité anticipées, en se privant d'une part importante de la rente de l'énergie, le gouvernement du Québec sera de moins en moins capable de faire face à sa mission, pour la stabilité et la cohésion sociale. C'est pourquoi il faut imposer un moratoire sur le développement éolien au Québec, jusqu'à ce que toute la lumière soit faite sur cette filière énergétique.

6- Faux prétexte de la transition énergétique

La prétention selon laquelle la construction du parc éolien St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny doit servir à la transition énergétique ne repose sur aucun fondement. Le gouvernement du Québec ne possède aucun plan pour la décarbonation de son économie. Nous ne possédons aucune assurance que les investissements dans le parc éolien St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny serviront à réduire notre dépendance aux hydrocarbures ni qu'il aidera le Québec à atteindre ses cibles de réduction de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ou 2050.

En effet, comme le rapporte le journaliste spécialisé en environnement Alexis Riopel dans le journal *Le Devoir* : «Une mince fraction des blocs de puissance électrique de plus de 5 mégawatts (MW) attribués par le gouvernement du Québec depuis 2023 vise la décarbonation des activités industrielles existantes.»³⁵ Le gouvernement de la CAQ utilise l'offre d'énergie renouvelable du Québec, avec des tarifs bien inférieurs aux coûts de production des nouveaux approvisionnements énergétiques, pour inciter des entreprises industrielles énergivores à s'installer au Québec, comme les usines de fabrication de batterie et d'hydrogène, les centres de

³⁴ <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/environnement-ressources-et-energie/paradis-fiscaux-energies-renouvelables/>

³⁵ <https://www.ledevoir.com/environnement/819777/peu-megawatts-ont-ete-accordes-decarbonation-industries-existantes?>

données et de cryptomonnaie³⁶, cela au détriment de la décarbonation des industries déjà présentes et de la capacité d’Hydro-Québec à exercer sa mission.³⁷

Le plan d’Hydro-Québec d’allocation des ressources énergétiques jusqu’en 2032, qui a été revu en 2024 et présenté à la Régie de l’énergie, est significatif en ce sens.

Tableau-1 : Prévion de vente d’électricité selon le plan d’approvisionnement d’Hydro-Québec 2022-2035 tel que présenté à la Régie de l’énergie :

(en TWh)	2022	2025	2027	2029	2031	2033	2035
Bâtiments résidentiels	69,9	71,7	73,2	75,4	78,2	81,1	83,9
Bâtiments commerciaux (total)	46,0	48,1	49,9	52,0	54,3	56,4	59,0
- Commercial et institutionnel	39,7	41,6	43,3	45,4	47,7	49,7	52,3
- Réseaux municipaux	6,2	6,5	6,6	6,6	6,6	6,7	6,7
Industriel (total)	63,4	65,8	69,0	74,2	78,4	84,6	94,0
- Industrie PME	8,1	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0
- Grande industrie	55,4	57,8	61,0	66,2	70,4	76,6	86,0
Consommation électrique totale	179,3	185,7	196,6	201,6	210,9	222,1	236,9

À partir des données du tableau 1³⁸, nous pouvons constater que la grande industrie (métaux, batteries, industries liées au numérique) accapare une augmentation de 55% des ressources énergétiques tandis que les PME ne seront pas en mesure de se décarboner. Pourtant c’est le secteur qui crée le plus d’emplois.

Le secteur transport n’apparaît même pas dans ces projections. On peut supposer qu’il est caché dans les autres secteurs. Mais on ne voit pas où le transport collectif électrique peut se trouver. Il n’y a pas non plus de mention du transport de marchandises. Y aura-t-il décarbonation de ce secteur.

Le plan d’approvisionnement d’Hydro Québec met en lumière le fait que la politique énergétique du gouvernement Legault vise une hausse de la production d’électricité pour une réindustrialisation du Québec, au dépend de la décarbonation de l’économie intérieure.

³⁶ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2105731/hydro-quebec-megawatt-crypto-flumen>

³⁷ <https://www.journaldemontreal.com/2024/09/17/megawatts-refuses-plus-de-320-emplois-de-80-000-a-120-000-menaces-aux-forges-de-sorel>

³⁸ https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4210-2022/doc/R-4210-2022-B-0168-Dem-PieceRev-2024_02_12.pdf, p.11

De plus, l'électricité produite par le parc éolien pourra être vendue sur les marchés et être exportée plutôt que de servir à la décarbonation de notre économie, comme c'est le cas présentement avec notre hydroélectricité.

7- Absence d'acceptabilité sociale

Les parcs éolien St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny s'inscrivent dans un contexte commun aux pays industrialisés d'utiliser le prétexte de la transition énergétique, urgente et nécessaire, pour mettre en place une relance de l'investissement industriel. Comme l'a souligné l'analyste Jean-François Blain³⁹, la part grandissante du privé dans les nouveaux approvisionnements énergétiques visant à répondre aux besoins de ces nouvelles industries attache la réalisation des projets énergétiques à des intérêts économiques particuliers plutôt que de participer à une démarche de planification collective cherchant à satisfaire les intérêts de la collectivité.

Le gouvernement de la CAQ ne bénéficie d'aucun mandat pour mener cette dénationalisation progressive et toutefois rapide de l'électricité au Québec. La privatisation des services énergétiques n'a jamais fait partie du programme politique de la CAQ. Aucune annonce en ce sens n'a été faite par le gouvernement et celui-ci demeure sourd aux demandes répétées de la population civile, groupes citoyens, écologistes, syndicaux, communautaires, scientifiques, professionnels et spécialistes de divers domaines de conserver la propriété publique de l'énergie, de présenter une planification intégrée des ressources pour une véritable transition énergétique, de mandater un BAPE générique sur la filière éolienne et de mener une vaste consultation sur l'avenir énergétique du Québec.⁴⁰

Il n'y a pas eu de référendum pour attester de l'acceptation des populations des municipalités visées par les projets de parcs éoliens sur leur territoire, ni de consultation de l'ensemble de la population du Québec qui devra pourtant subir les impacts cumulatifs négatifs considérables de ces projets. La population du Québec n'a jamais été véritablement informée de la complexité des enjeux concernant les développements éoliens actuels. Les décisions prises au nom de leurs concitoyens

³⁹ <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-18h/site/segments/reportage/471615/electricite-vente-prive-energie-hydro>

⁴⁰ <https://fondationrivieres.org/nos-actions/energie-barrages-hydroelectriques/14-revendications-avenir-energetique/>

par les élus ne peuvent être considérées comme le fruit d'un consentement éclairé de la part des populations.

Les projets de parcs éoliens St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny sont partie prenante d'un déni de démocratie et d'une perversion du pacte de solidarité sociale choisi par la société québécoise lors de l'élection référendaire de 1962, alors que la population s'est prononcée en faveur de la conservation de la propriété des équipements et la gestion publique des services d'électricité pour le bien commun.

8- Conclusion

La réalité de l'urgence climatique est largement documentée même si des affairistes continuent de chercher à profiter des crises pour servir leurs intérêts. Si la filière éolienne peut contribuer à une transition énergétique nécessaire et urgente, il n'est pas vrai que la continuation d'un modèle économique qui ne respecte pas les limites des écosystèmes peut nous donner l'espoir d'un avenir viable.

Les projets de parcs d'éoliennes St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny, qui précarise un milieu forestier et la biodiversité, qui s'inscrit dans une démarche antidémocratique et anti scientifique afin de mieux servir des intérêts particuliers au dépend du bien commun, appartient à ce vieux modèle économique qui a mené et mène encore aux crises et à l'amplification des crises qui menacent notre survie et celle de toutes les espèces.

Les projets de parc éolien St-Paul-de-Montminy et Forêt domaniale de la MRC de Montmagny sont inacceptables pour toutes les raisons évoquées dans ce mémoire. Notre analyse est loin d'être exhaustive. Mais les insuffisances et autres vices plus ou moins cachés relevés nous semblent suffisamment nombreux et sérieux pour dresser un constat fondamental : ce projet ne s'inscrit pas dans une stratégie planifiée et démocratique susceptible de conduire à une décarbonation de notre économie pour le bénéfice de toute la société. Au contraire, ce projet sans acceptabilité sociale et destructeur d'écosystème maintient la course au développement dans la trajectoire de la dépossession collective, du désastre et du chaos.

C'est pourquoi nous demandons au BAPE de ne pas recommander l'acceptation du projet.

Annexe 1 : Une levée de boucliers contre le développement éolien antidémocratique

Face à la multiplication des projets éoliens au Québec, des dizaines de comités citoyens ont vu le jour et s'allient aujourd'hui à plusieurs organisations, experts et personnalités publiques. Cette coalition réclame un moratoire sur le développement éolien jusqu'aux conclusions d'un BAPE générique*, des référendums municipaux décisionnels, la propriété publique de l'énergie et un véritable débat public sur le développement énergétique du Québec.

C'est un message clair qui est lancé au gouvernement : nous refusons ce développement éolien précipité, sans le consentement populaire, nous n'avons pas voté pour ça !

Dissiper le mirage éolien et rétablir les faits

- Les projets éoliens appuyés par le gouvernement de la CAQ ne servent pas la transition énergétique, mais bien des intérêts privés ;
- Les risques pour la santé et la qualité de vie des riverains, les milieux naturels, la faune et la flore sont réels et documentés, malgré la désinformation de l'industrie ;
- Les retombées locales sont sans commune mesure avec les pertes collectives au profit du privé.

Dénoncer les failles du développement éolien au Québec

- Un développement sans acceptabilité sociale, où promoteurs, gouvernement et élus locaux ignorent les citoyens et imposent leurs projets sans véritable consultation des communautés ;
- Un développement incompatible avec les milieux habités : des distances séparatrices inadéquates qui menacent la qualité de vie et la cohésion sociale ;
- Un développement risqué : des mégas éoliennes toujours plus hautes et plus puissantes, implantées selon des normes désuètes établies pour des turbines de petite envergure ;
- Un développement incohérent avec la protection du territoire agricole ;
- Un développement qui met en péril la biodiversité et le patrimoine paysager ;

- Un développement volontairement ignorant des impacts cumulatifs : le ministre de l'Environnement ayant refusé le BAPE générique ;
- Un développement privatisé qui a déjà généré plus de 6 milliards de pertes pour les Québécois ;
- Un développement qui privatise l'aménagement et la sécurité énergétique du territoire ;
- Un développement au service d'industries énergivores sans valeur ajoutée, au détriment des PME québécoises ;
- Un développement irréfléchi : le Québec pourrait réaliser une part importante de sa transition énergétique sans nouvelle production énergétique en mettant l'emphase sur des programmes d'efficacité et de sobriété énergétique.

La coalition réclame cinq actions urgentes

1. Un moratoire sur le développement éolien ;
2. Un BAPE générique sur la filière éolienne ;
3. Un vaste débat public sur le développement énergétique du Québec ;
4. Des référendums municipaux comme critère d'acceptabilité sociale ;
5. La propriété publique de l'énergie.

Le dernier rapport du BAPE confirme l'urgence d'agir

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reconnaît lui-même la nécessité « 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » ([BAPE no. 375, projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2024](#))

Pas contre les éoliennes, contre la façon et les motifs

La population doit être partie prenante et consentante d'un développement éolien respectueux et au service des territoires et des communautés qui les accueillent.

Ce développement doit avoir comme objectif premier la lutte contre la crise climatique et non pas le développement économique. Penchons-nous sur des solutions orientées vers le bien commun et non asservies à la recherche de profits.

Liste des appuis à ce communiqué et ses revendications

Comités citoyens

1. Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ)
2. Collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY)
3. Vent de démocratie de St-Adelphe
4. Sainte Thècle Droit De Vent
5. Toujours Maîtres chez nous Mékinac-Des Chenaux
6. Comité vigilance citoyenne de Lotbinière
7. Comité provisoire de démocratie citoyenne des Sources
8. Pour un choix éclairé des Jardins de Napierville
9. Comité citoyen Impacts-Éoliennes-Valleyfield
10. Regroupement citoyen éolien Monnoir
11. Comité des Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement Maskoutain
12. Comité Maskoutain de vigilance éolienne
13. Contre la Privatisation du Vent et du Soleil dans Mékinac Des Chenaux (CPVSMDC)
14. Pour un choix éclairé en énergie dans Drummond
15. Comité des riverains des éoliennes de l'Érable
16. Comité citoyen d'Arthabaska
17. Jeannot Morin, citoyen de la MRC des Etchemins
18. Pour un choix éclairé dans Chaudière-Appalaches
19. Pour un choix éclairé dans la MRC de Coaticook
20. Comité citoyen de Charlevoix
21. Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)
22. Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC)
23. Les Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert
24. MARE (Mouvement d'action régional en environnement)
25. L'Assomption en transition

- 26. Amis de l'environnement de Brandon
- 27. Collectif Entropie
- 28. GMob (GroupMobilisation)

Organisations de la société civile

- Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
- Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Syndicat de l'UPA Lotbinière-Nord
- Vent d'élus
- Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Action collective en transition environnementale et sociale de la CSQ (comité ACTÉS)

Partis politiques

- Climat Québec
- Parti Vert

Chercheurs, scientifiques, professeurs et auteurs

- Yves-Marie Abraham, professeur à HEC Montréal
- Bruno Detuncq, professeur retraité de Polytechnique Montréal
- Roméo Bouchard, auteur, co-fondateur de l'*Union paysanne*, coordonnateur du livre collectif *L'éolien, pour qui souffle le vent* (Écosociété)
- Robert Laplante, sociologue, directeur général de l'IRÉC
- Anthoni Barbe, géographe et consultant en aménagement du territoire
- Krystof Beaucaire, chercheur et doctorant en sociologie à l'Université Concordia
- Richard E. Langelier, juriste et sociologue
- Lucie Sauvé, professeure émérite, UQAM, membre du Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec

Les organisations signataires soutiennent les revendications spécifiques présentées dans ce communiqué. Ce soutien ne constitue pas une approbation des positions, opinions ou informations diffusées par les autres signataires sur l'éolien ou tout autre sujet. Chaque organisation appuie cette initiative sur la base des enjeux soulevés, indépendamment des affiliations politiques des autres signataires.

